



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.17/1997/L.7
18 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
8-25 avril 1997
Point 4 de l'ordre du jour

PRÉPARATIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSACRÉE À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN
OEUVRE D'ACTION 21

RÉUNIONS DE CONCERTATION AVEC LES GRANDS GROUPES

Réunion-débat avec les organisations non gouvernementales

(15 avril 1997)

Compte rendu succinct

Président : M. Czeslaw Wieckowski (Pologne), Vice-Président de la Commission
du développement durable

Modérateur : M. Roberto Bissio, Instituto del Tercer Mundo

Intervenants : Les représentants des organisations ci-après ont fait des
exposés : Centre international de liaison pour l'environnement
(CILE); Association des petits exploitants de la côte Pacifique
(Costa Rica); Association des femmes rurales du Nigéria (COWAN);
Amis de la Terre international; Environmental Justice Networking
Forum (Afrique du Sud); Third World Network; Réseau
latino-américain pour les forêts; Consumers International.

EXPOSÉS

Pendant les cinq années écoulées depuis la Conférence de Rio, les
organisations non gouvernementales (ONG) ont joué un rôle de plus en plus
important en favorisant le développement durable dans le monde entier. Au cours
de la réunion-débat qui leur a été consacrée, les ONG ont présenté leurs
activités antérieures, examiné la mise en oeuvre d'Action 21 aux niveaux local,
national et régional, et proposé des activités que la Commission du
développement durable pourrait entreprendre au cours des cinq prochaines années.

Activités

La réunion-débat a été l'occasion de présenter un échantillon des activités des ONG. Il s'agit notamment de recherches sur la mise en oeuvre d'Action 21, d'études concernant les indicateurs du développement durable et de l'organisation de nouveaux groupes au niveau local. À titre d'exemple :

- Une étude du CILE a évalué les activités de mise en oeuvre d'Action 21 au niveau local et formulé des recommandations pour l'avenir. Le rapport qui en est résulté, intitulé "Les collectivités locales et Action 21", a montré que les gouvernements s'attaquaient davantage aux manifestations superficielles des pratiques non viables plutôt qu'à leurs causes profondes. En outre, Action 21 n'était pas mise en oeuvre au niveau local aussi vite qu'il devrait l'être.
- L'organisation Amis de la Terre a réalisé une étude sur les indicateurs du développement durable.
- Les ONG costa-riciennes ont amélioré la concertation avec les représentants des pouvoirs publics.
- Les femmes africaines ont institué des réseaux s'adressant aux femmes vivant dans des communautés rurales et locales.
- Les femmes nigérianes ont élaboré une stratégie permettant aux femmes d'obtenir des crédits.
- Les ONG sud-africaines étudient les questions relatives à la justice environnementale et s'emploient à élaborer des politiques environnementales axées sur la durabilité.

Obstacles

En cherchant à mettre en oeuvre Action 21, les ONG ont rencontré les obstacles suivants : schémas de production et de consommation enracinés, manque d'accès à la prise de décisions, libéralisation des échanges et faiblesse de la volonté politique en ce qui concerne les questions liées au développement durable. À titre d'exemple :

- Les gouvernements montrent souvent peu d'intérêt pour la mise en oeuvre d'Action 21.
- Les ONG sont souvent exclues du processus de prise de décisions gouvernementales, notamment dans les pays où celui-ci est rigide et fermé.
- Il est souvent difficile de convaincre les décideurs de se prononcer sur des initiatives formulées au niveau des collectivités locales.
- Les entreprises commerciales et industrielles répugnent souvent à s'associer à l'étude des questions liées au développement durable.

- L'injustice aux niveaux local, national et mondial entrave bien des activités dont la finalité est le développement durable.
- La volonté politique fait défaut en ce qui concerne les questions forestières.
- L'importance de l'éducation pour le développement durable est souvent méconnue.
- La déréglementation et la mondialisation accroissent le pouvoir des sociétés transnationales et renforcent les inégalités entre riches et pauvres.
- Le manque de ressources est un facteur limitant beaucoup l'action des ONG.

Priorités

Les ONG ont présenté succinctement un éventail de priorités portant notamment sur l'écosuffisance, les relations entre les ONG et les gouvernements, l'éducation écologique et le commerce. À titre d'exemple :

- Il conviendrait de substituer à la notion d'efficacité écologique celle d'écosuffisance si l'on veut assurer véritablement la viabilité de la société.
- Il faudrait améliorer les mécanismes de coopération entre les ONG et les pouvoirs publics aux niveaux local et national.
- Il faudrait élaborer de meilleurs mécanismes pour diffuser dans le monde entier les données d'expérience locales et favoriser l'apprentissage.
- Il faudrait renforcer les capacités aussi bien dans le secteur public que dans celui des ONG.
- L'éducation et la sensibilisation devraient jouer un plus grand rôle dans les activités liées au développement durable.
- Les gouvernements devraient honorer les engagements qu'ils ont pris en matière de partage et de transfert des techniques.
- Il faudrait renforcer la collaboration des ONG avec les pouvoirs publics aux niveaux local, national et international.
- Il est indispensable de modifier les schémas de production et de consommation.
- Le commerce devrait se voir accorder une place hautement prioritaire dans la promotion du développement durable car il a des incidences importantes sur l'environnement et le développement.

- Il faudrait traiter de manière explicite de la question de la responsabilité des sociétés privées, dont il conviendrait d'analyser les responsabilités sociales et environnementales.

DIALOGUE

Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations pendant la réunion-débat : Australie, Chine, États-Unis d'Amérique, Finlande, Japon, Norvège, Philippines et Suède. Des déclarations ont été faites par les ONG suivantes : Q2000-Suède, Groupe de travail des ONG sur les femmes, la santé et l'environnement, NGO Education Caucus, Conseil national costa-ricien des ONG et Association of Northern Peoples for Environment and Development. Les ONG de Bolivie, de la Fédération de Russie et de Maurice ont également fait des déclarations, ainsi que le représentant de la Commission européenne.

Les représentants de plusieurs gouvernements ont décrit les initiatives locales menées dans leurs pays respectifs. L'un d'entre eux a noté l'importance du rôle que jouaient les municipalités en menant une activité de suivi et d'inspection et en faisant respecter les normes environnementales (Japon). D'autres représentants ont indiqué les résultats positifs que la mise en oeuvre d'Action 21 avait eus dans leurs pays (Chine, Philippines, Suède). Le représentant d'une ONG a relevé un renforcement de la coordination entre les ONG et les pouvoirs publics dans le sillage d'Action 21 (une ONG de Bolivie). La représentante d'une autre ONG a fait état des problèmes qui se posaient dans son pays lorsqu'étaient examinées les questions liées à l'énergie et aux transports (une ONG de Suède). La représentante d'une autre ONG a constaté que les ONG ne participaient pas à la prise de décisions en matière de politiques (une ONG de la Fédération de Russie).

La représentante d'un gouvernement a suscité plusieurs commentaires d'autres représentants lorsqu'elle a proposé que la Commission du développement durable adopte une procédure instituée en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant (Australie). En vertu de cette convention, les ONG devraient préparer des rapports de pays, auxquels les gouvernements seraient requis de répondre. Tout en faisant bon accueil à cette proposition, le représentant d'une ONG a relevé les difficultés financières auxquelles les ONG étaient confrontées. Le représentant d'un autre gouvernement a proposé que les ONG et les gouvernements collaborent à la rédaction de rapports, comme cela se faisait dans son pays (Philippines).

Notant que les gouvernements ne communiquaient pas d'informations à la Commission, le représentant d'une ONG (Amis de la Terre) a posé des questions sur les procédures suivies par les pays pour rendre compte à leurs mandants. Les représentants de certains gouvernements ont décrit leurs mécanismes de communication d'informations. Cette activité mettrait en jeu de nombreuses parties prenantes, ainsi que des réunions, des sites sur le Web et les médias (Australie, Canada, Finlande, Norvège, Suède, États-Unis).

Le représentant d'une ONG a noté qu'il conviendrait de faire une plus grande place à l'éducation dans le domaine des questions liées à la durabilité et a constaté l'absence d'éducateurs (Education Caucus). Un autre a relevé

l'importance du rôle éducatif que les documents de l'Organisation des Nations Unies jouaient dans son pays (une ONG de la Fédération de Russie).

Un représentant a préconisé d'étudier des statistiques comme celles présentées par Amis de la Terre international pour convaincre les sceptiques d'aborder les priorités en matière de développement durable (Commission européenne). Un autre a proposé que les résultats de l'étude menée par le CILE soient largement diffusés (une ONG de Maurice).

DÉFIS ET RECOMMANDATIONS POUR LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ONG ont présenté à la Commission plusieurs recommandations dans les domaines suivants : renforcement du dialogue entre les ONG et les pouvoirs publics, responsabilité des sociétés privées, questions commerciales et mesures à prendre pour régler les problèmes forestiers. En particulier, les ONG ont demandé à la Commission :

- D'encourager le dialogue aux niveaux local et national ainsi qu'au niveau international.
- D'intégrer aux initiatives menées au titre d'Action 21 et aux travaux futurs de la Commission les volets commerce et environnement, commerce et développement et liens d'interdépendance entre le commerce, l'environnement et le développement.
- De créer une sous-commission ou un groupe du commerce et du développement durable.
- D'engager un dialogue avec l'Organisation mondiale du commerce et son Comité du commerce et de l'environnement.
- D'inaugurer une deuxième série d'accords de produits.
- De faciliter une analyse des accords de l'Organisation mondiale du commerce du point de vue du développement durable et de l'équité.
- De procéder à un examen de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur l'agriculture.
- De se saisir de la question des liens entre les droits de propriété intellectuelle et le développement durable.
- D'étudier les incidences de la libéralisation sur le développement durable.
- D'inviter la session extraordinaire de l'Assemblée générale à adopter une résolution dans laquelle l'Assemblée prierait instamment les États et organisations d'exécuter les activités proposées pendant la quatrième session du Comité intergouvernemental sur les forêts.
- De créer une sous-commission sur la responsabilité des sociétés privées.